



ADVENIAT REGNUM TUUM
Dieu : protège la France!

La Journée

La Chambre a voté un crédit de 400 000 francs pour le prochain voyage de M. Fallières en Danemark, en Norvège, en Russie et en Suède.

LA LOI SUR LE REPOS HEBDOMADAIRE ET SON APPLICATION ACTUELLE

Il y a maintenant deux ans que, d'un vote unanime, la Chambre et le Sénat consacraient l'institution légale du repos hebdomadaire.

Grâce à elle, les travailleurs ont pu bénéficier de ce repos hebdomadaire. Mais les réfractaires, s'ils respectent l'idée maîtresse de la loi, contestent une à une toutes ses conséquences.

Tout d'abord, ils proclament que les dispositions législatives du 13 juillet 1906, votées hâtivement, sont maladroites, et surtout trop rigides, « incompatibles et dures comme l'airain ».

Quant à prétendre que la loi de 1906 impose à toutes les professions un traitement uniforme, sans tenir compte de l'infinie diversité des conditions où s'exerce le travail, il n'est rien de plus inexact.

Après avoir posé le principe du repos collectif et dominical, les législateurs ont reconnu la nécessité de nombreuses exceptions : ils ont admis des régions de faveur pour tous les cas où le repos du dimanche serait préjudiciable soit au public, soit au fonctionnement normal d'un établissement.

Les patrons peuvent alors choisir entre le repos collectif du dimanche à midi au lundi à midi ; — le repos collectif du dimanche après-midi avec repos compensateur d'une après-midi par semaine ; — le repos individuel par roulement de vingt-quatre heures et celui par roulement de deux demi-journées.

La loi tolère encore à certains établissements des exemptions et inventions : la réduction du repos hebdomadaire à douze heures au lieu de vingt-quatre. Enfin, le législateur prévoit la suppression complète du repos en cas de travaux urgents dans toutes les industries. — sa suppression quinze fois par an dans les industries saisonnières. — sa suppression chaque fois que le jour de repos coïncide avec un jour de fête locale ou de quartier, désigné par un arrêté municipal.

Ces dispositions ne suffisent-elles pas à montrer combien large et tolérante se faisait la nouvelle réforme ?

ont autorisé des dérogations inadmissibles ; et l'on a vu les municipalités, pour augmenter le nombre des jours où il serait fait échec à la loi, ranger Noël, Pâques et le Jour de l'An parmi les « fêtes locales ».

Les inspecteurs du travail ont reçu des avis réitérés d'avoir à agir « sans brusquerie ni brutalité », et à nuser du processus verbal que « dans des cas de refus formel d'obéissance aux prescriptions légales ou de mauvaise volonté manifeste ».

A force de décrets et de circulaires, on a restreint les cas d'application de la loi, on a rendu plus hardis les réfractaires et les opposants, on a éternisé la répression des abus et des fraudes.

Autel bien, leurs représentants au Parlement ont-ils été les plus actifs artisans de la réforme votée le 13 juillet 1906.

Les faits qui se multiplient sous nos yeux montrent trop bien que les lois sont vaines si l'opinion publique n'accepte les dispositions ; et le Parlement n'est puissant que s'il n'est en quelque sorte que le greffier des volontés populaires.

Et ils s'efforcent d'obtenir aux travailleurs ce progrès, et capables de sacrifier parfois leurs aises à ce résultat, ils se trouveront en même temps avoir exercé en faveur de leurs idées religieuses la plus efficace propagande.

Un arrêt du conseil d'Etat a été prononcé sur le recours de M. l'abbé R. contre l'arrêté de M. le ministre des Cultes relatif à la suppression de la pension de M. l'abbé R. en tant qu'aumônier de la maison d'éducation de Saint-Denis.

Le Conseil d'Etat, étant donné que les fonctions d'aumônier exercées par M. l'abbé R. étaient rétribuées, annuellement, par l'Etat ou le département, en conclut que c'est à tort que le ministre des Cultes n'a pas compris cette période dans le décompte des services du requérant.

Gazette

En somme!

Dans l'édifice qu'il prononçait dimanche, à Versailles, de son ami Albert Joly, M. Henri Brisson a dit, de sa voix la plus lugubre :

Sur une motion qui s'éleva de l'épouvantail, il se détacha du groupe et gagna la porte. Un impétueux et allé-vous Brisson ? Le cieux sur le seuil. Surpris en hagrant défilé de dévotion, il esquissa un sourire qui avait le tort de ressembler à une grimace.

Les jours de l'empire allemand sont-ils comptés ? Une main invisible écrit-elle sur les murs du palais de Guillaume les mots fatidiques : « Mane, Thecel, Pharez ? »

Or les trois premières prédictions se sont strictement réalisées. 1913 ! 1908, 1913, 8 et 5 = 13. 5 ans seulement, le jour est proche !

Simple dépêche d'Amérique : M. Joseph Butler, le riche négociant de Cincinnati, fut déguisé par sa ville natale pour prendre part à la Convention de Chicago, qui devait élire M. Taft, candidat du parti républicain à la présidence.

Les Alsaciens-Lorrains et leur patrie : Citons la péroraison du discours prononcé hier dimanche, par M. Fournier, de l'Académie française, à la distribution des prix de l'orphelinat des Alsaciens-Lorrains du Vésinet.

Le zèle ingénieux de nos amis du Nord leur a suggéré l'intelligente idée d'afficher aux portes des églises et chapelles le décret porté par le Saint-Père sur la communion quotidienne. Et à la fin cette conclusion : Pour communier plusieurs fois par semaine et même chaque jour, il suffit : 1° d'être en état de grâce, c'est-à-dire sans péché mortel ; 2° d'avoir l'intention droite, ce qui signifie le désir sérieux de vivre chrétiennement.

Pronostics d'un « Jeune Major » : Voici les pronostics d'un « Jeune Major » pour le mois de juillet 1908 : Du 1er au 4. — Orageux. Du 5 au 8. — Beau. Du 9 au 10. — Pluies. Du 11 au 18. — Très chaud. Du 19 au 22. — Orageux. Du 23 au 24. — Pluies. Du 25 au 31. — Très beau.

LE NOUVEAU RECTEUR DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE TOULOUSE

La nouvelle que nous donnions samedi soir est confirmée : les évêques protecteurs de l'Institut catholique de Toulouse ont désigné pour le poste de recteur de cet Institut M. le chanoine Breton, supérieur du petit séminaire de Brive.

Sur une motion qui s'éleva de l'épouvantail, il se détacha du groupe et gagna la porte. Un impétueux et allé-vous Brisson ? Le cieux sur le seuil. Surpris en hagrant défilé de dévotion, il esquissa un sourire qui avait le tort de ressembler à une grimace.

Le général Likhoff est maître de la situation et gouverne en vice-roi absolument indépendant.

Le chanoine BRETON : M. le chanoine Breton, supérieur du petit séminaire de Brive, puis supérieur de ce séminaire en 1884, à 32 ans.

« L'Etat doit couvrir l'instituteur » disent MM. Briand et Doumergue : Le ministre a communiqué à note officielle suivante, au sujet du projet sur la responsabilité des instituteurs :

Arrestation d'un instituteur : L'Agence Fournier annonce l'arrestation, à Fontenay-le-Comte, de l'instituteur-adjoint à l'école publique de Saint-Mesmin (Vendée), Bonnaud.

Affiche non politique : Le zèle ingénieux de nos amis du Nord leur a suggéré l'intelligente idée d'afficher aux portes des églises et chapelles le décret porté par le Saint-Père sur la communion quotidienne.

LES TROUBLES DE PERSE

Le manifeste d'annulation du shah : Le ministre de Perse à Paris a reçu copie du manifeste d'annulation que le shah vient de promettre à Téhéran.

La situation reste tendue : Le Times publie la dépêche suivante de Téhéran, en date du 13 et provenant d'un correspondant occasionnel.

La Russie et la Perse : Saint-Petersbourg, 23 juin. — D'après des informations reçues de source sûre, le gouvernement turc a reconnu l'occupation par les troupes turques de régions situées en dehors de la zone dite contestée.

Un shah qui montre ses griffes : Il ne faudra plus se moquer des Persans. Eux aussi se civilisent et s'offrent des constitutions. Sans doute il en résulte du grabuge ; mais cela même n'est-il pas une ressemblance de plus avec les pays civilisés ?

Le Pape n'était accompagné que des prélats de son antichambre et des gardes nobles de service. Il est arrivé par la chapelle du Saint Sacrement, où il s'est arrêté pendant quelques instants. Puis il s'est avancé vers le milieu de la basilique et s'est prosterné longtemps devant la Confession.

Le Pape n'était accompagné que des prélats de son antichambre et des gardes nobles de service. Il est arrivé par la chapelle du Saint Sacrement, où il s'est arrêté pendant quelques instants. Puis il s'est avancé vers le milieu de la basilique et s'est prosterné longtemps devant la Confession.

Le Pape n'était accompagné que des prélats de son antichambre et des gardes nobles de service. Il est arrivé par la chapelle du Saint Sacrement, où il s'est arrêté pendant quelques instants. Puis il s'est avancé vers le milieu de la basilique et s'est prosterné longtemps devant la Confession.

Le Pape n'était accompagné que des prélats de son antichambre et des gardes nobles de service. Il est arrivé par la chapelle du Saint Sacrement, où il s'est arrêté pendant quelques instants. Puis il s'est avancé vers le milieu de la basilique et s'est prosterné longtemps devant la Confession.